

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 3 JUILLET 2012 À 18 HEURES 30

N° 2 - 87 / 2012 : PARTICIPATION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AUX
FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2011

L'An Deux Mille Douze, le 3 juillet 2012

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 3 juillet 2012 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : monsieur Claude JULIEN

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFRY, Jean ESQUERRE, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Robert PAGGI, Claude COSTES, David KOWALCZYK, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, William NION, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Jean-Michel DOUREL, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 41

Votants (titulaires, suppléants votants) : 34

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 3 JUILLET 2012**N° 2 - 87 / 2012 : PARTICIPATION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AUX FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2011**Pilote : Finances et budgetAutre service concerné : Direction générale des services
Assainissement**Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,**

Au sein de la Communauté d'agglomération, la compétence assainissement collectif est assurée par le service assainissement et l'ensemble des opérations budgétaires est inscrit dans le budget annexe correspondant.

Ce service bénéficie en outre pour certaines missions spécifiques du support logistique des services relevant de l'administration générale de la collectivité.

Dans un souci constant de transparence et afin de calculer au plus juste le coût de ce service public à caractère industriel et commercial, il convient de facturer au budget annexe assainissement collectif ces frais d'administration générale supportés par le budget principal de la communauté d'agglomération.

Aux frais d'administration générale, il convient d'ajouter la part correspondant au travail effectué par le bureau d'études génie urbain (BEGU) affecté à l'assainissement collectif.

La méthode de calcul portant sur les frais de personnel et les charges à caractère général de l'administration générale a été arrêtée lors de notre séance du 19 décembre 2006.

Au vu du compte administratif 2011, je vous propose de fixer le montant de la participation du budget annexe assainissement collectif au budget principal de la communauté d'agglomération comme suit :

Frais de personnel d'administration générale	: 97 475,36 €
Frais d'administration générale (charges générales)	: 26 235,76 €
Frais de personnel du bureau d'études	: 75 473,70 €

TOTAL : 199 184,82 €**Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

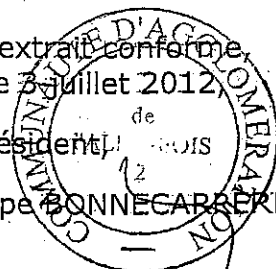
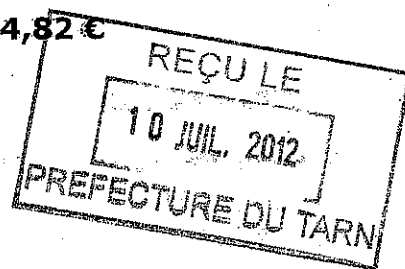
DÉCIDE de fixer le montant de la participation du budget annexe assainissement collectif au budget général de la Communauté d'agglomération, au titre de l'année 2011, à : 199 184,82 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe assainissement collectif de l'exercice en cours.

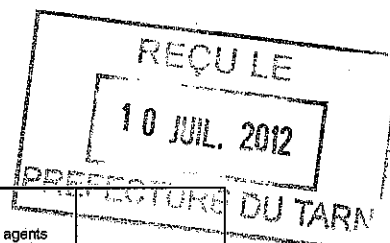
Pour extrait conforme,
Fait le 3 juillet 2012,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE



Frais de personnel d'administration générale et d'études consacrées à la compétence assainissement collectif



		Nombre d'ETP total des services concernés	Part d'ETP allouée à l'assainissement collectif selon critères de répartition définis	Détail des agents intervenant pour l'assainissement collectif	Montant retenu
Affaires juridiques et administration générale	Secrétariat des assemblées, rédaction des marchés publics, assistance juridique, suivi du contentieux (en matière de ressources humaines et d'assistance aux agents victimes d'agression dans le cadre de leur fonction et constitution de partie civile)	4	0,1	Responsable 1	5 010,90 €
			0,05	Assurance 1	4 101,70 €
			0,2	Agents 2	7 891,70 €
	<u>critère de répartition</u> : nombre de marchés publics, de délibérations, de contrats et d'actes concernant le service par rapport au nombre total.			Total	17 004,30 €
DSI	Paramétrage et suivi des contrats de maintenance des outils informatiques et téléphoniques	5	0,05	Responsable 1	3 739,50 €
			0,3	Agents 3	9 937,50 €
	<u>critère de répartition</u> : nombre de postes utilisés par le service au regard du nombre total de postes et de matériels de l'agglomération			Total	13 677,00 €
Communication	rédaction des supports communautaires, relations presse, opérations de communication spécifiques à la régie assainissement	4	0,15	Agents 4	4 323,04 €
				Total	4 323,04 €
Ressources humaines	Gestion du personnel, de la formation et de la médecine du travail	8	0,05	Responsable 1	3 955,85 €
			0,05	Resp. Adjoint 1	2 518,10 €
			0,31	Agents 6	10 446,66 €
	<u>critère de répartition</u> : nombre d'agents affectés à la compétence assainissement collectif par rapport au nombre total d'agents.			Total	16 920,61 €
Finances et budget	Préparation budgétaire, présentation et suivi des délibérations budgétaires, suivi des emprunts, ordonnancement (dépenses et recettes), suivi de l'actif, suivi financier des marchés publics	9	0,05	Responsable 1	4 182,00 €
			0,07	Resp. Adjoint 1	3 525,34 €
			1,59	Agents 7	30 952,48 €
	<u>critère de répartition</u> : nombre d'opérations comptables relevant de la compétence assainissement collectif par rapport au nombre total d'opérations effectuées en 2011.			Total	38 659,82 €
Parc automobile	Gestion administrative du parc automobile	2	0,05	Responsable 1	2 529,50 €
			0,1	Agent 1	4 361,10 €
	<u>critère de répartition</u> : calcul au réel du temps passé sur la gestion administrative du parc auto relevant de la compétence assainissement collectif.			Total	6 890,60 €
TOTAL		32	3,12		97 475,36 €

Bureau d'études (BEGU)	Réalisation d'études techniques, suivi des marchés	9,8	0,1	Responsable 1	5 247,70 €
			1,9	Agents 9	70 226,00 €
	<u>critère de répartition</u> : calcul au réel du temps passé sur la gestion des travaux concernant la compétence assainissement collectif par rapport à l'activité totale du bureau d'études.			Total	75 473,70 €
TOTAL		9,8	2		75 473,70 €

Charges de personnel d'administrations générale affectées à la compétence assainissement collectif	Nombre d'ETP total des services concernés	Part d'ETP allouée à l'assainissement collectif selon critères de répartition définis	Détail des agents intervenant pour l'assainissement collectif	Montant retenu
TOTAL GENERAL	41,8	5,12		172 949,06 €